



146 - 2026

Ardèche

Madame la Maire de Veyras,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants,

Vu la volonté de constater les limites entre la propriété publique communale relevant de la domanialité publique à caractère de voie :

- Chemin de la Croix Blanche (VC n°20) et les parcelles cadastrées AC 185 et AC 186,
- Route Impériale (VC n°18) et la parcelle AC 186,

Vu le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques dressé par Fabrice Ménard Géomètre-Expert D. P. L. G à Privas en date du 23 septembre 2026, annexé au présent arrêté conforme à la doctrine de l'Ordre des géomètres-experts (Conseil Supérieur 24 janvier 2017).

ARRETE

Article 1 – Limite de propriété :

La limite foncière de propriété est déterminée par la ligne T, U, V, W, X', X, Y et Z, définie par :

- le sommet T matérialisé par une tige de fer
- le sommet Z matérialisé par une borne

Le plan intégré au procès-verbal susvisé permet de repérer sans ambiguïté la position de ces sommets.

Article 2 : Limite de fait

La limite de fait correspond à la limite de propriété (voir article 1).

Article 3 : Régularisation foncière

La présente délimitation a permis de mettre en évidence la concordance entre la limite foncière de propriété et la limite de fait de l'ouvrage public. Aucune régularisation foncière n'est à prévoir.

Article 4 : Notification

Le présent arrêté sera notifié au riverain concerné et à Fabrice Ménard Géomètre-Expert D.P.L.G à Privas et sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Veyras.

Article 5 : Recours

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Fait à Veyras, le 25 septembre 2026

Madame la Maire



Magalie VACQUIER

Mairie de VEYRAS 1101 Place de la République 07000 VEYRAS

☎ 04.75.64.29.04 📠 04.75.64.80.61

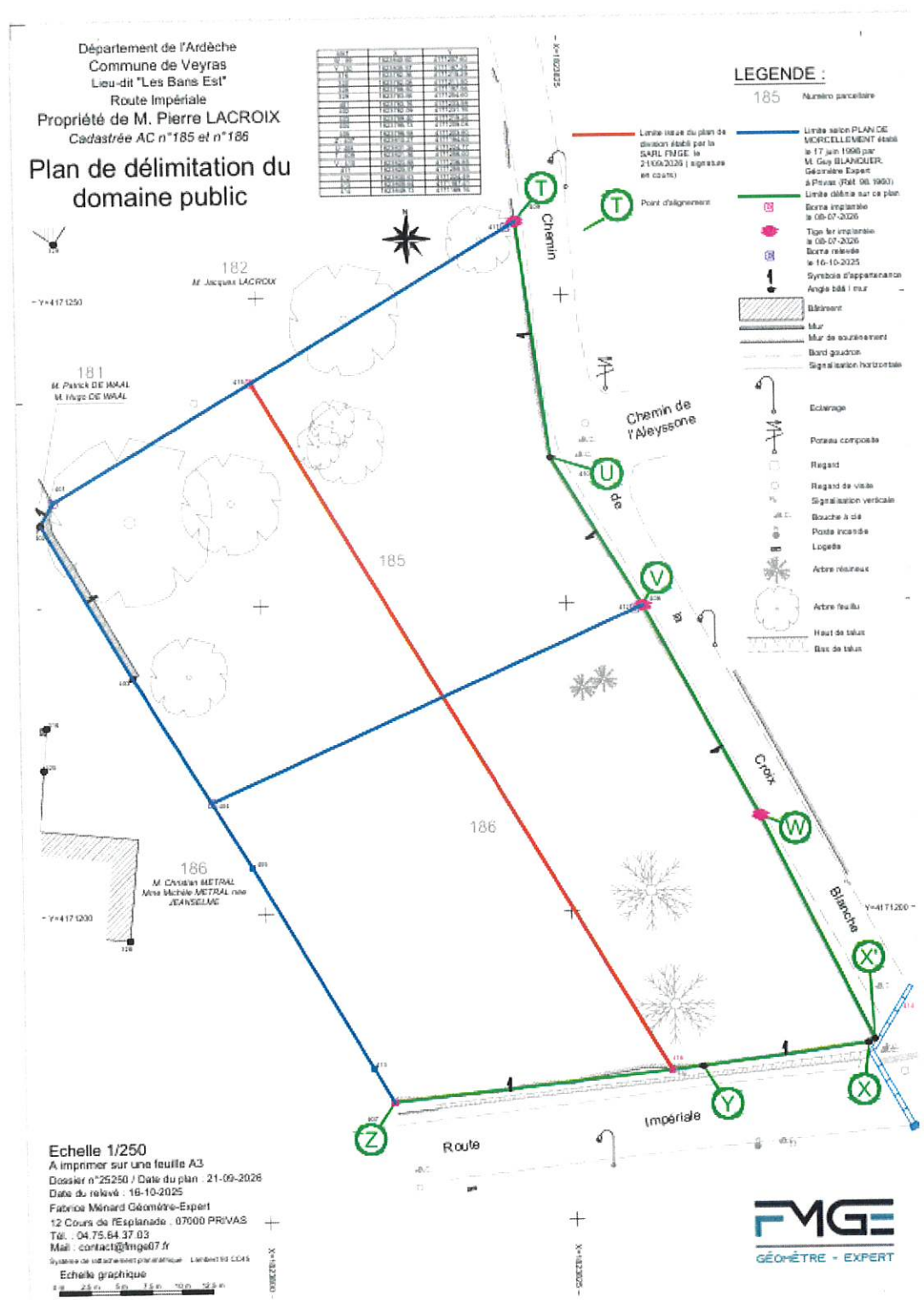
mairie@veyras.fr

www.veyras.fr



Ardèche

Annexe Arrêté 146/2026 - Alignement individuel Pierre LACROIX
Chemin de la Croix Blanch - Parcelles AC 185 et AC 186 / Route impériale – Parcelle AC 186



Mairie de VEYRAS 1101 Place de la République 07000 VEYRAS

☎ 04.75.64.29.04 📠 04.75.64.80.61

mairie@veyras.fr

www.veyras.fr